

ADDENDUM #7	ADDENDA N° 7
Building LeBreton - RFQ Library Parcel	Bâtir LeBreton – DDQ pour le terrain de la bibliothèque
NCC file: MRED-2020-01	Dossier de la CCN : MRED-2020-01
Date : December 22, 2020	Date : Le 22 décembre 2020
The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Request for Qualifications documents (RFQ):	Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante des documents de la demande de qualification (DDQ) :
Amendments to the Request for Qualifications	Modifications à la demande de qualification
1. The section entitled Summary Key Information, Enquiries, the deadline is updated to read: noon, EST on January 15, 2021.	1. Dans la section intitulée Sommaire des renseignements clés, Demandes de renseignements, la date limite est mise à jour pour se lire comme suit : midi (HNE), le 15 janvier 2021.
2. The section entitled Summary Key Information, Proposal Submission Deadline, the deadline is updated to read: noon, EST on February 8, 2021.	2. Dans la section intitulée Sommaire des renseignements clés, Date limite de soumission des DDQ, la date limite est mise à jour pour se lire comme suit : midi (HNE), le 8 février 2021.
3. Section 5.0 Proposal Preparation Instructions, 5.1 Process a) the date to request epostConnect conversation is updated to read: noon, EST on January 28, 2021.	3. Dans les sections 5.0 Instructions pour la préparation de la proposition et 5.1 a) Processus, la date limite pour demander l'ouverture d'une conversation Connexion postel est mise à jour pour se lire comme suit : midi (HNE), le 28 janvier 2021.
4. Section 5.2 Proposed Submission Deadline, the deadline is updated to read: noon, EST on February 8, 2021.	4. Dans la section 5.2 intitulée Date limite de soumission des propositions, la date limite est mise à jour pour se lire comme suit : midi (HNE), le 8 février 2021.
5. Section 7.0 Anticipated Procurement Schedule, End of Enquiry Period, the deadline is updated to read: noon, EST on January 15, 2021.	5. Dans la section 7.0 intitulée Calendrier d'approvisionnement prévu, Fin de la période d'enquête, la date limite est mise à jour pour se lire comme suit : midi (HNE), le 15 janvier 2021.
6. Section 7.0 Anticipated Procurement Schedule, End of period to request epost Connect	6. Dans la section 7.0 intitulée Calendrier d'approvisionnement prévu, Date limite pour demander



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



202-40 Elgin Street, Ottawa, Canada K1P 1C7
ncc-ccn.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
ccn-ncc.gc.ca

conversation, the deadline is updated to read: noon, EST on January 28, 2021. 7. Section 7.0 Anticipated Procurement Schedule Proposal Submission Deadline, the deadline is updated to read: noon, EST on February 8, 2021. 8. Section 7.0 Anticipated Procurement Schedule, Proposal Evaluation Completion, the dates are updated to read: February 2021 to March 2021. 9. Section 10.0 Enquiries, the deadline is updated to read: noon, EST on January 15, 2021. All other details in the Request for Qualifications remain the same. <u>Questions and answers:</u> Q1. Would the NCC/ CMHC please consider extending the submission deadline of Jan 15th to end of February 2021? We are engaging with several potential team members that have been significantly impacted by COVID restrictions and shut downs. Please note some of our team members are in the Province of Quebec and are unduly impacted by the shut down until January 11th with possible extension further if the COVID curve is not flattened. Flexibility provided to bidders due to COVID fatigue would be greatly appreciated and ensure more prolific submissions. In our humble opinion, and in an effort to bring forward the best possible consortium we respectfully request an RFQ submission date of Feb 28th, 2021. A1. The closing date to submit proposals has been extended in this Addendum as reflected in the Amendments to the RFQ above.	l'ouverture d'une conversation Connexion postel, la date limite est mise à jour pour se lire comme suit : midi (HNE), le 28 janvier 2021. 7. Dans la section 7.0 intitulée Calendrier d'approvisionnement prévu, Date limite de soumission des propositions, la date limite est mise à jour pour se lire comme suit : midi (HNE), le 8 février 2021. 8. Dans la section 7.0 intitulée Calendrier d'approvisionnement prévu, Évaluation des propositions, les dates sont mises à jour pour se lire comme suit : de février 2021 à mars 2021. 9. Dans la Section 10.0 intitulée Demandes de renseignements, la date limite est mise à jour pour se lire comme suit : midi (HNE), le 15 janvier 2021. Tous les autres détails de la demande de qualification demeurent les mêmes. <u>Questions et réponses</u> Q1. Est-ce que la CCN et la SCHL envisageraient de reporter la date limite de soumission du 15 janvier à la fin de février 2021? Nous collaborons avec plusieurs membres potentiels de l'équipe qui ont été grandement touchés par les restrictions et les fermetures liées à la COVID. Veuillez noter que certains membres de notre équipe se trouvent dans la province de Québec et sont indûment touchés par la fermeture jusqu'au 11 janvier, avec une possibilité de prolongation si la courbe du COVID n'est pas aplatie. En raison de la fatigue de la COVID, les proposants seraient très heureux de disposer d'une certaine souplesse afin d'être en mesure de présenter de propositions plus étoffées. À notre humble avis, et dans un effort pour présenter la candidature du meilleur consortium possible, nous demandons respectueusement que la date de soumission des demandes de qualification soit reportée au 28 février 2021. R1. La date limite de présentation des propositions a été reportée dans le présent addenda, comme l'indiquent les modifications à la DDQ ci-dessus.
--	---

Q2. With regards to the evaluation criteria, is it possible to gain greater granularity as it relates to point allocation and weighting across the evaluated components so as to table most comprehensive experience projects? A2. Section 6.3.1 offers the necessary details to the proponent to elaborate a proposal and have a good understanding of the importance of the requirements through the allocation of points across the rated requirements. Q3. Would you kindly confirm that upon short listing of Proponents through the RFQ process the RFP solicitation will be net new and unencumbered or limited by composition of team for the purposes of the RFP submission? <i>Proponent's clarification:</i> The question hopes to confirm that should a proponent be selected to participate in the RFP process this team will have the latitude to add additional parties to the team if required to satisfy RFP expertise that has yet to be known. Simply put, bidder will be allowed to grow the team to satisfy requirements. A3. Changes to a proponent's team will be permitted subject NCC approval as per Section 12.15 of the RFQ.	Q2. En ce qui concerne les critères d'évaluation, est-il possible d'obtenir plus de précisions en ce qui a trait à la répartition des points et à la pondération entre les composantes évaluées afin de présenter le mieux possible l'expérience acquise dans le cadre des projets réalisés? R2. La section 6.3.1 offre au proposant tous les détails nécessaires pour élaborer une proposition et bien comprendre l'importance des exigences en se basant sur l'attribution de points entre les exigences cotées. Q3. Auriez-vous l'obligeance de confirmer qu'après la qualification des proposants dans le cadre du processus de demande de qualification, la demande de propositions sera nette, nouvelle et non grevée ou limitée par la composition de l'équipe aux fins de présentation de la proposition de la DP? <i>Précisions concernant la question du proposant :</i> La question vise à confirmer que si un proposant est choisi pour participer au processus de demande de propositions (DP), il disposera de la latitude nécessaire pour ajouter d'autres parties à son équipe, au besoin, afin d'être en mesure de satisfaire à des exigences en matière d'expertise figurant dans la DP qui ne sont pas encore connues. En termes simples, le proposant sera autorisé à ajouter des membres à l'équipe pour répondre aux exigences. R3. Les modifications apportées à la composition de l'équipe d'un proposant seront autorisées sous réserve de l'approbation de la CCN conformément à la section 12.15 de la demande de qualification.
---	--